AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE ALT -SAINT-BRIEUC LOUDEAC

Bilan d'activité 2019
Mars 2020

Adalea
LA SOLIDARITÉ EN ACTIONS

WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE LOGEMENT HEBERGEMENT ET DU DISPOSITIF ALT 3

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION 4

2.1. Composition des ménages 4

2.2. Ages 5

2.3. Ressources des ménages à l'entrée dans les logements. 6

2.4. Orientation des ménages 7

2.5. Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT 8

2.6. Durée moyenne des séjours 8

2.7. Les sorties 9

2.8. Le taux d'occupation 10

3. PAROLES ET TEMOIGNAGES 10

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 11

1. PRESENTATION DU POLE LOGEMENT HEBERGEMENT ET DU DISPOSITIF ALT

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- Une pension de famille (30 places)
- Des places de stabilisation (6 places)
- Une structure d'hébergement d'urgence Hybritel (54 places)
- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des mesures Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement Droit Opposable au Logement – Bail Glissant Accompagné
- L'Intermédiation Locative (IML)
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)**

Le dispositif d'Aide au Logement Temporaire a pour mission l'accueil à titre temporaire de personnes défavorisées, sans logement et particulièrement celles qui ne peuvent temporairement avoir accès à un logement autonome ouvrant droit aux aides personnelles de logement de droit commun. Toutefois, lorsque les personnes isolées ou les familles accueillies ont besoin d'un accompagnement social, l'organisme doit s'efforcer de l'assurer, en recourant aux service sociaux de droit commun (Maison du Département, CCAS…), aux financement de droits commun tel que le nouveau dispositif d'accompagnement social issu de la refondation sociale (Accompagnement Vers et Dans le Logement) afin d'aider les ménages à accéder aux différents droits auxquels ils peuvent prétendre et préparer avec eux un projet de relogement.

Le dispositif ALT correspond donc à une étape dans un parcours d'insertion et n'est pas une fin en soi.

Ce dispositif s'inscrit également, selon les textes, dans le cadre d'une logique d'hébergement en urgence des ménages en difficulté. Dans ce cas, il correspond aux situations de grande précarité (familiale, économique). Les femmes victimes de violences conjugales et les personnes sans domicile en sont les principales cibles.

Le dispositif ALT de l'association comprend un parc de :

- 23 logements pour une capacité d'accueil de 44 places

  - 11 logement s/ 28 places ALT insertion sur Saint Brieuc, dont 1 logement/ 1 place dédié public relevant du SPIP

  - 8 logements/ 10 places ALT insertion sur Loudéac

  - 4 logements/ 6 places ALT urgence sur Saint Brieuc, dont 1 logement/ 3 places dédié femmes victimes de violences.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

En 2019, **54 ménages ont été hébergés** sur le dispositif (62 en 2018, 68 en 2017) pour un **total de 97 personnes**. (112 en 2018, 125 en 2017)

- 33 ménages pour 69 personnes sur le volet insertion (Saint-Brieuc –Loudéac)
- 21 ménages pour 28 personnes sur le volet urgence

EFFECTIF PRESENT	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
Personnes isolées	8	8	15	15	10	10	33	33
Couple sans enfant	1	2	-	-	1	2	2	4
Couples avec enfant(s)	2	11	-	-	-	-	2	11
Familles monoparentales	7	26	6	13	4	10	17	49
TOTAL	18	47	21	28	15	22	54	97

PERSONNES ENTREES SUR L'ANNEE

2.1. Composition des ménages

	SAINT BRIEUC insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Isolé	4	57%	10	63%	4	57%	18	60%
Isolé + 1 enfant	-	-	5	31%	2	29%	7	23%
Isolé + 2 enfants	-	-	1	6%	-	-	1	3%
Isolé + 3 enfants	1	14%	-	-	-	-	1	3%
Isolé + 4 enfants et plus	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple	-	-	-	-	1	14%	1	3%
Couple + 1 enfant	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple + 2 enfants	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple + 3 enfants	1	14%	-	-	-	-	1	3%
Couple+ 4 enfants et plus	1	14%	-	-	-	-	1	3%
TOTAL	7	100%	16	100%	7	100%	30	100%

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%
Hommes	5	26%	5	22%	5	50%	15	29%
Femmes	4	21%	11	48%	3	30%	18	35%
Enfants	10	53%	7	30%	2	20%	19	37%
TOTAL	19	100%	23	100%	10	100%	52	100%

La part des personnes isolées, sans enfants représente toujours la majorité des personnes accueillies sur ce dispositif (64% en 2018, 60 % en 2017). Pour l'urgence ce profil représente 63 % des personnes accueillies.

Les familles monoparentales représentent 23 % des ménages accueillis contre 38 % en 2018.

Le nombre d'enfants accueillis représente 37% du public :
- 53% sur l'insertion à Saint-Brieuc
- 30% sur l'urgence
- 20 % à Loudéac

Bien que les femmes représentent 48% des personnes accueillies sur l'urgence, sur l'ensemble du dispositif, elles ne représentent que 35 %.

2.2. Ages

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%
0-17 ans	10	53%	6	26%	2	20%	18	35%
18-25 ans	-	-	4	17%	2	20%	6	12%
26-35 ans	4	21%	3	13%	4	40%	11	21%
36-45 ans	4	21%	4	17%	1	10%	9	17%
46-55 ans	-	-	5	22%	1	10%	6	12%
56-65 ans	1	5%	1	4%	-	-	2	4%
> 65 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	19	100%	23	100%	10	100%	52	100%

En 2019, 35 % des personnes accueillies sont mineures.

En 2018, nous constations un vieillissement du public accueilli sur l'urgence avec 60% des personnes âgées de 35 ans et plus. En 2019, les plus de 35 ans ne représentent plus que 41% du public accueilli. Il est difficile d'expliquer la fluctuation des tranches d'âges d'une année sur l'autre. Un élément à mettre en évidence est la différence de personnes accueillies sur ce dispositif d'une année sur l'autre (en 2019 – 53 % par rapport à 2018). La diminution importante du nombre de personnes accueillies s'explique par l'allongement de la durée d'hébergement des personnes entrées sur ce dispositif.

La tranche d'âge des 46-55 ans ne représente plus que 22% du public accueilli contre 40% en 2018.

2.3. Ressources des ménages à l'entrée dans les logements.

	SAINT BRIEUC insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
RSA socle	3	43%	4	25%	2	29%	9	30%
RSA + salaire	-	-	-	-	-	-	-	-
RSA majoré	-	-	-	-	1	14%	1	3%
Contrat aidé (CAV, CAE)	-	-	-	-	-	-	-	-
Chômage indemnisé	1	14%	2	12,50%	1	14%	4	13%
Indemnités de stage	-	-	-	-	-	-	-	-
Salaire	1	14%	4	25%	3	43%	8	27%
Prestations familiales	-	-	-	-	-	-	-	-
AAH	-	-	2	12,50%	-	-	2	7%
Retraite	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans ressources	1	14%	4	25%	-	-	5	17%
Indemnités journalières	-	-	-	-	-	-	-	-
Pension Invalidité	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Ressources	1	14%	-	-	-	-	1	3%
TOTAL	7	100%	16	100%	7	100%	30	100%

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Sans ressources	1	14%	4	25%	-	-	5	17%
Moins de 300 €	1	14%	-	-	-	-	1	3%
De 300 à 600 €	3	43%	4	25%	2	29%	9	30%
De 600 à 1 000 €	1	14%	4	25%	4	57%	9	30%
Plus de 1 000 €	1	14%	4	25%	1	14%	6	20%
TOTAL	7	100%	16	100%	7	100%	30	100%

25% des ménages accueillis sur l'urgence sont sans ressources. Ils sont certes en diminutions conséquente par rapport à 2018 où ils représentaient 44% des personnes accueillies sur l'urgence mais cela met en avant une difficulté très prégnante sur ce dispositif qui demande une participation financière.

30% des ménages sont au RSA
50% ont des revenus inférieurs à 600 euros
40 % des ménages perçoivent une rémunération en lien avec une activité professionnelle.
20% des ménages perçoivent plus de 1000 euros.

Les faibles ressources et/ou la nature précaire de celles-ci sont significatives sur le dispositif qui se veut être en direction des ménages les plus autonomes. Cette année, nous avons de nouveau subi un fort taux d'impayés, sur Saint-Brieuc et Loudéac alors qu'en 2018, ce constat était uniquement sur Saint-Brieuc. L'absence de ressources n'est donc pas la seule explication, une mauvaise gestion ou des difficultés autres liées souvent à une situation précaire peuvent également amener ce constat. La CUA et les évaluateurs sociaux doivent donc redoubler de vigilance sur les orientations des personnes sur ce dispositif qui se veut « passerelle » dans l'attente de l'attribution d'un logement. Beaucoup de situation nécessite un accompagnement supplémentaire à la simple aide au recherche de logement pour accéder à des ressources plus stables ou à une capacité à habiter dans un logement de manière autonome.

2.4. Orientation des ménages

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
MDD	3	43%	5	31%	4	57%	12	40%
SPIP	3	43%	-	-	-	-	3	10%
Autres TS*	-	-	1	6%	1	14%	2	7%
Mission locale	-	-	-	-	-	-	-	-
CMP	-	-	-	-	-	-	-	-
Adalea	-	-	4	25%	-	-	4	13%
Usager lui-même	1	14%	-	-	1	14%	2	7%
115	-	-	5	31%	-	-	5	17%
Autre**	-	-	1	6%	1	14%	2	7%
TOTAL	7	100%	16	100%	7	100%	30	100%

Accueil Ecoute Femmes, Maison de l'Argoat
****mandataire judiciaire, CMP***

L'entrée sur les dispositifs se fait différemment pour les ALT d'insertion et les ALT d'urgence depuis la mise en place du SIAO.

- Les orientations sur les ALT d'insertion de Saint Brieuc et Loudéac se font uniquement par le biais du SIAO.
- Les orientations sur les ALT urgence se font via le 115 et en lien avec des actions de l'association : Boutique Solidarité, Accueil Ecoute Femmes…

Pour le volet insertion, ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Les Maisons du Département de Saint-Brieuc et Loudéac jouent un rôle prépondérant dans l'orientation du public vers la structure relais SIAO, puisqu'en 2019 cela concernait 40% des ménages accueillis en ALT.

En 2019, 17% des orientations émanaient du 115, soit +3% par rapport à 2018.

A l'instar de 2018, 10% des ménages ont été orientés via le SPIP. Ce nombre d'orientation est lié à notre partenariat via le DPSMA (Dispositif de Préparation à la Sortie de Maison d'Arrêt) autour d'un hébergement.

2.5. Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
SDF	-	-	3	19%	-	-	3	10%
Expulsion	-	-	-	-	1	14%	1	3%
Logement de fortune	-	-	-	-	-	-	-	-
Séparation	-	-	9	56%	3	43%	12	40%
Insalubrité	-	-	-	-	-	-	-	-
Hébergé chez un tiers (ami/famille)	3	43%	3	19%	2	29%	8	27%
Hébergé en CHRS	-	-	-	-	-	-	-	-
Incarcéré	3	43%	-	-	-	-	3	10%
Hospitalisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre* :	1	14%	1	6%	1	14%	3	10%
TOTAL	7	100%	16	100%	7	100%	30	100%

*Autre : 1 CADA, 1Trait d'union, 1 ALT Maison de l'Argoat

Cette année, nous constatons une augmentation des ménages en situation de séparation puisqu'en 2018 cette situation concernait 16% des publics accueillis alors qu'en 2019, ils représentent 40%. Les ménages arrivés sur le dispositif suite à une séparation sont en majorité (56%) hébergés sur l'urgence.

Le nombre de personnes sortie d'incarcération reste identique à 2018, soit 10% du public accueilli.

MENAGES SORTIS SUR L'ANNEE

33 ménages ont quitté le dispositif ALT en 2019 (37 en 2018). Nous retrouvons un allongement des durées de séjour cette année liée aux difficultés pour les ménages à s'acquitter d'un loyer. L'accès à un logement est alors difficile voire non adapté avec un bailleur si le ménage est en dette sur notre dispositif qui est moins couteux qu'un logement autonome.

2.6. Durée moyenne des séjours

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	-	-	5	31%	1	13%	6	18%
De 1 à 3 mois	4	44%	4	25%	1	13%	9	27%
De 3 à 6 mois	-	-	3	19%	2	25%	5	15%
De 6 à 9 mois	2	22%	2	13%	1	13%	5	15%
De 9 à 12 mois	2	22%	2	13%	2	25%	6	18%
Plus de 12 mois	1	11%	-	-	1	13%	2	6%
TOTAL	9	100%	16	100%	8	100%	33	100%

En 2018, nous constations un allongement des durées de séjour avec 49 % des ménages qui avaient une durée de séjour inférieur à 6 mois. En 2019, 60% des ménages accompagnés ont une durée de séjour inférieure à 6 mois soit une augmentation de 11% par rapport à l'année précédente.
En prenant cette base de six mois pour accéder à un logement autonome, on s'aperçoit d'une certaine irrégularité dans les dernières années :

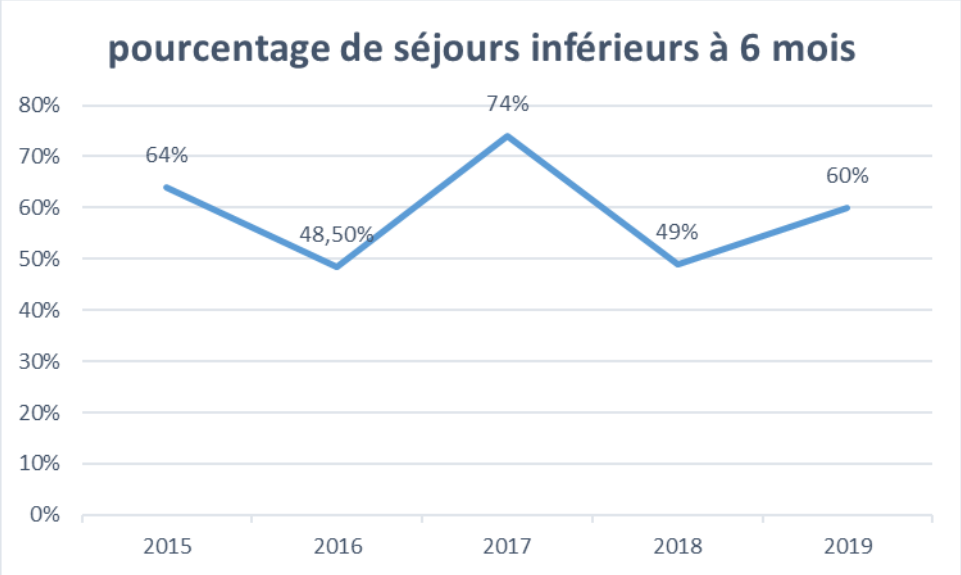

Depuis plusieurs années, nous soulignons les difficultés que ce dispositif rencontre, notamment avec l'orientation de personnes ayant des problématiques autres que l'accès au logement. En 2019, cette difficulté s'est encore accentuée avec notamment le déclenchement d'un contentieux pour un ménage. Il est important de rappeler que les problématiques autres que l'accès au logement demandent un accompagnement plus accru. Ce problème a été signalé à la DDCS notamment via les CUA et devrait se stabiliser en maintenant une position d'orienter uniquement sur ce dispositif les ménages autonomes.

2.7. Les sorties

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Sortie vers le logement								
parc privé	1	11%	3	19%	2	25%	6	18%
parc public	1	11%	3	19%	1	12,50%	5	15%
Maison Relais	-	-	1	6%	-	-	1	3%
Sous location	1	11%	-	-	-	-	1	3%
Sortie vers de l'hébergement								
CHRS – ALT- stabilisation	1	11%	-	-	1	12,50%	2	6%
Hébergement chez un Tiers ou en famille	3	33%	-	-	3	37,50%	6	18%
Hébergés en Foyer	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre	1*	11%	6**	38%	1***	12,50%	8	24%
Situation inconnue	1	11%	3	19%	-	-	4	12%
TOTAL	9	100%	16	100%	8	100%	33	100%

* 1 autre : installation avec sa compagne
** 6 autres : 2 sans solution, 1 Hôtel, 1 Hébergement par son employeur et 2 Retour au Domicile Conjugal
*** 1 autres : 1 hôtel au mois suite fin d'hébergement.

Pour les mêmes raisons que citées plus haut, cette année 39% des ménages hébergés ont accédé à un logement autonome soit 12 de plus qu'en 2018, dont 15 % sur le parc public avec lequel nous avons un bon partenariat sur l'ensemble des territoires Saint-Brieuc et Loudéac. Et de ce fait 24 % des ménages ont été réorientés vers d'autres types d'hébergement soit en comparaison avec 2018, une diminution de 19% des orientations vers de l'hébergement.

2.8. Le taux d'occupation

Au 31 décembre 2019, le taux d'occupation global des ALT est de 100%.

- Le taux d'occupation des ALT d'insertion de Loudéac est de **113%** (136% en 2018)
- Le taux d'occupation des ALT d'insertion de Saint-Brieuc est de **98%** (92% en 2018).
- Le taux d'occupation des ALT d'urgence de Saint-Brieuc est de **89%** (88% en 2018).

3. PAROLES ET TEMOIGNAGES

« J'étais très bien accueillie le 18/11/2019, le logement est bien équipé, il y a tous ce qu'il faut soit au niveau électroménager, soit au niveau de meuble. Le logement est situé au centre-ville, ce qui est pratique. Au niveau de l'accompagnement j'étais bien conseiller, bien entourer, je n'ai pas eu le sentiment d'être seule avec mon fils surtout en ce moment-là. Je tiens à remercier tous le pôle de l'association Adalea et en particulier Madame Sandrine RAVIER. »

Témoignage d'une femme accompagnée et hébergée dans le cadre de l'ALT Femmes Victimes de Violences Conjugales à Loudéac.

L'hébergement a ouvert en 2019 en partenariat avec les services de la mairie de Loudéac

Un ALT urgence Femme Victime de Violence a ouvert à Loudéac…

Après la création d'un appartement ACT en 2018 le dispositif Logement Hébergement de Loudéac s'est enrichi mi-novembre d'un ALT urgence permettant d'accueillir des femmes avec ou sans enfant ayant besoin de quitter leur domicile.
Un outil très utile pour soutenir les femmes victimes de violence conjugale. Dès son premier jour d'ouverture, le 115 nous orientait une personne. Preuve du besoin...
Pouvoir accueillir dans l'urgence, souvent après un moment de forte crise, tout en veillant au sentiment de se sentir sécurisée et soutenue tels sont nos objectifs.
Voir arriver une maman avec son enfant sans autre bagage qu'un sac à main et qu'un petit sac à dos cela est assez déroutant... Partir c'est sauver sa santé psychique, son intégrité physique mais c'est aussi, souvent, perdre une grande partie de ses biens, de ses repères et donc se retrouver dans une situation de forte vulnérabilité et précarité.
Pour pallier les besoins de base, dans l'urgence nous fournissons des kits alimentaires (merci aux restaurants du cœur au passage), des kits hygiènes et les associations caritatives du secteur sont là pour assurer une partie de la vêture et des repas.
Le logement loué à la mairie est confortable et bien équipé ce qui, à mon sens, contribue au sentiment de sécurité, de se sentir attendue avec une intention bienveillante.
Vient très vite le temps des démarches très concrètes et variées à entreprendre : changement d'adresse, prise de repères dans une ville nouvelle, information à la CAF de la nouvelle situation, inscription des enfants dans une nouvelle école, engagement d'une démarche auprès du JAF par le biais d'un avocat, prise de RDV avec la collègue d'Accueil Ecoute Femme , avec le CIDFF, dépôt d'une demande de logement social et d'une demande SIAO, ouverture d'une mutuelle si besoin, explication des démarches à engager, etc…
Ce travail condensé des premières semaines demande disponibilité et écoute mais c'est un soutien vraiment nécessaire afin que la personne ne se sente pas submergée par les démarches, se réorganise et que progressivement les prises de relais se fassent.
Bien que cette mission puisse être assez chronophage, je suis contente d'être référente de cette action et soucieuse de me former et m'informer pour accompagner au mieux ces femmes et ces enfants. Cela complète ce que j'ai déjà appris au sein de notre association et constitue une nouvelle motivation pour moi.

Sandrine Ravier

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

A l'instar de 2018, de nombreuses interventions supplémentaires ont été nécessaires en raison du non-respect des engagements du contrat de séjour (impayés, troubles du voisinage, défaut d'entretien) : rendez-vous, visites à domicile, courriers, orientations et contacts partenaires… En 2019, une procédure en contentieux a été portée devant le tribunal d'instance afin d'obtenir une ordonnance d'expulsion.

Nous avons de nouveau fait part de nos questionnements à la DDCS et au SIAO sur les orientations des ménages car certains n'avaient pas l'autonomie nécessaire pour être accueillis sur un hébergement sans accompagnement.

En 2020, nous devons trouver des solutions pérennes qui permettent d'équilibrer ce dispositif qui joue un rôle déterminant pour l'accès au logement de ménages en difficulté.